

**Arrêté n° 13665 MEA du 5 décembre 2022 portant désignation des membres et des secrétaires du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française**

*Paru in extenso au journal officiel n°98 N du 09/12/2022 à la page 27533 dans la partie Ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration*

Version en vigueur au 05/05/2023

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;  
Vu la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux congés, à l'organisation du comité médical et aux conditions d'aptitude physique des fonctionnaires ;  
Vu le courrier n° 2521 MSP du 25 novembre 2022,

Arrête :

**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 4459 MEA du 2 mai 2023*

En application de l'article 18 de la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux congés, à l'organisation du comité médical et aux conditions d'aptitude physique des fonctionnaires, les membres du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française sont désignés pour une durée de trois (3) ans à compter de la publication du présent arrêté au Journal officiel de la Polynésie française, ainsi qu'il suit :

1° Membres titulaires :

- M. Jérôme Debacre, président ;
- Mme Véronique Turgeon, vice-présidente ;
- M. Sébastien Ott, médecin conseil de la Caisse de prévoyance sociale ;
- M. Pierre-André Cazaubiel, médecin du service de médecine professionnelle et préventive ;

2° Membres suppléants :

- Mme Johanna Chansin, suppléante de M. Jérôme Debacre, président ;
- Mme Marania Penanhoat, suppléante de Mme Véronique Turgeon, vice-présidente ;
- M. Vatea Piehi, suppléant de M. Sébastien Ott, médecin conseil de la Caisse de prévoyance sociale ;
- Mme Marie Hillion, suppléante de M. Pierre-André Cazaubiel, médecin du service de médecine professionnelle et préventive ;

3° Secrétariat :

Les missions du secrétariat du comité médical sont d'assurer :

- la préparation des dossiers transmis par le ministère en charge de la fonction publique ;
- la planification et la participation aux réunions du comité médical ;
- ainsi que la rédaction et la transmission des avis donnés en séance.

Le secrétariat du comité médical est assuré par Mme Bella Sam, infirmière du bureau des programmes de santé du département de santé publique et de modernisation des soins de santé primaires de la direction de la santé. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, il sera assuré par Mme Maeva Chene épouse Veccella, infirmière du bureau des programmes de santé du département de santé publique et de modernisation des soins de santé primaires de la direction de la santé.

**Art. 2**

L'arrêté n° 12655 MAE du 21 novembre 2019 modifié portant désignation des membres et des secrétaires du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française est abrogé.

**Art. 3**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 décembre 2022.

Christelle LEHARTEL.

---

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 13665 MEA du 5 décembre 2022](#), JOPF n° 98 N du 09/12/2022 à la page 27533
- [Arrêté n° 4459 MEA du 2 mai 2023](#), JOPF n° 36 N du 05/05/2023 à la page 10590